Dossier: 04 01 71

Date : 21 février 2005

Commissaire: Me Diane Boissinot

X

le demandeur

C.

Caisse de dépôt et placement du Québec

l'organisme

-et-

McKinsey & Company Canada

le tiers

CONSTAT

- [1] Par courrier du 18 février 2005 et après avoir examiné la preuve présentée par l'organisme lors de l'audience du 7 février 2005, le demandeur se désiste de sa demande formulée en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).
- [2] EN CONSÉQUENCE, la Commission

CONSTATE le désistement; et

FERME le dossier.

Québec, le 21 février 2005

DIANE BOISSINOT Commissaire

Avocat de l'organisme : M^e Karl Delwaide

Avocat du tiers : Me Silvana Conte